La Conférence Régionale des Radiocommunications de l'UIT (CRR/06) regroupant

les pays de la Région 1 (Europe et Afrique du Nord) et une partie de l'Asie, tenue

à Genève (Suisse) en 2006, a adopté le 16 juin 2006 dans le cadre de l'Accord

GE06, un plan de fréquences pour la radiodiffusion numérique de Terre (TNT) dans

les bandes de fréquences 174-230 MHz (Bande VHF) et 470-862 MHz (Bande UHF).

Conformément à cet accord, ratifié par la Mauritanie, les réseaux de diffusion télévisuelle analogique terrestre doivent cesser d'émettre respectivement, le 17 juin 2015 pour la bande

UHF et le 17 juin 2020 pour la bande VHF.

Après ces dates, la diffusion télévisuelle sera exclusivement numérique.

Ceci implique **la mise au point d'une stratégie nationale de migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique,** le lancement et le déploiement rapide en Mauritanie de la télévision numérique s'appuyant sur les recommandations de l'UIT.

C’est dans cet objectif que la présente Communication expose les enjeux de la transition numérique, processus à maitriser et à bien mettre en œuvre pour accompagner d’une façon souple cette mutation technologique obligatoire pour ne pas avoir à la subir.

L’enjeu est d’abord technologique :

Conserver, dans un univers audiovisuel de plus en plus numérisé, encore longtemps le réseau hertzien analogique n’aurait aucun sens et constituerait un véritable archaïsme en pleine convergence technologique. Ce serait aussi un non sens économique dans un environnement dans lequel de multiples services pourraient prétendre utiliser une partie des fréquences occupées actuellement par la télévision analogique.

Il est ensuite économique :

La transition numérique aura d’importantes retombées économiques sur le secteur des Télécommunications et de l’Audiovisuel. En effet, le dividende numérique (fréquences non utilisées par le secteur de l’audiovisuel suite à la numérisation de la radiodiffusion de terre), pourra, si les pouvoirs publics le décident, permettre l’extension des services de télécommunications mobiles aux retombées positives sur le secteur des télécommunications en particulier, et sur l’économie nationale en général. De même que les opérateurs audiovisuels vont pouvoir réaliser de substantielles économies dues à la fois à l’abandon de la diffusion analogique (coût de maintenance et de renouvellement) et à l’efficacité numérique, le coût de la diffusion terrestre numérique (qui requiert des émetteurs d’une puissance moins élevée) pouvant être divisé par 2 voire 4 par rapport à celui de la diffusion analogique terrestre.

L’enjeu est également socioculturel :

La transition numérique, en plus d’être un facteur déclencheur d’une dynamique visant à soutenir l’innovation technologique, constituera un levier de développement du paysage audiovisuel national. Elle va libérer et accroître la capacité fréquentielle nécessaire à l’ouverture de l’espace télévisuel aux opérateurs privés, laquelle ouverture, tout en consacrant la liberté d’entreprendre clairement énoncée dans le préambule de la loi 045-2010 relative à la communication audiovisuelle : vise les objectifs suivants :

» l’incitation et le soutien à l’investissement privé dans ce secteur (…)

» va d’une part, accroître l’offre télévisuelle nationale favorisant ainsi le pluralisme des médias et la diversité du paysage, et d’autre part, permettre d’introduire de nouveaux services inexistants sur le réseau hertzien analogique : multi-chaînes, TV mobile, VOD, HD,3D et services interactifs.

»la libéralisation de l’espace télévisuel national et la concurrence entre les opérateurs qui va s’ensuivre sont, par ailleurs, de nature à amener dans leur sillage la restructuration et l’amélioration des contenus télévisuels édités par les services publics.

L’enjeu de la transition est enfin industriel :

L’accroissement de l’offre TV permettra de lever progressivement la principale contrainte à l’émergence et au développement d’une véritable industrie nationale de production d’œuvres audiovisuelles, seule garante de fournir aux éditeurs nationaux des contenus mauritaniens.

1. Les raisons et avantages du passage à la TNT

A. L’évolution technologique mondiale :

· Les décisions de l’Accord de Genève de 2006 ne prévoient **aucune protection** pour la télédiffusion analogique terrestre après les dates buttoir d’extinction : le 17.06.2015 et le 17 juin 2020.

· Fin de la production des écrans à tube cathodiques,

· Rupture d’approvisionnements en pièces de rechange pour les équipements TV analogiques,

· Les pays qui n’auront pas fait le passage au tout numérique à temps se trouveront transformés en dépotoir de récepteurs analogiques obsolètes.

B. Performances de La TNT:

· La création d’un grand nombre de chaine et un choix de programme plus large.

· L’ouverture de l’espace télévisuel dans le cadre du processus de libéralisation du secteur de la communication audiovisuelle, est tributaire de ce passage en raison de la demande croissante de fréquences qui ne peut être satisfaite que dans le cadre du passage au numérique. Aussi, la conversion de fréquences analogiques en fréquences numériques offre plus de chaines TV avec des services innovants, TV mobile, VOD, HD, 3D et des services interactifs ;

· Le développement de nouveaux contenus.

· Permettre de lancer des chaînes locales et régionales et ainsi, accompagner les évolutions institutionnelles et politiques en cours.

· Une meilleure qualité d'image et de son.

· Une plus grande couverture avec moins d'énergie (une même puissance couvre 4 fois plus en numérique qu'en analogique).

2. Le Plan National de Transition Numérique

Objectifs du plan :

1. Arrêter le calendrier de l'extinction du signal analogique terrestre

2. Définir les choix technologiques

3. Modifier et adapter le cadre juridique

4. Arrêter le schéma de transition

5. Eviter l'exclusion (ou la fracture) numérique

6. Donner la visibilité aux sociétés nationales de l'audiovisuel public

7. Décider de l'usage qui sera fait du dividende numérique

3. Impératif de création du Comité National pour le Passage de l'Audiovisuel Analogique au Numérique

Prenant acte du nouveau contexte marqué par la décision d'ouverture du paysage audiovisuel, notre pays a mis le premier jalon dans le passage au tout numérique en créant une société de Télédiffusion dotée d'une plate forme de diffusion en direct par satellite entièrement numérique, permettant de gérer pour la première fois dans l'histoire du pays, un bouquet de 14 TV et de 15 radios, à partir du territoire national.

Le passage à la TNT implique différents intervenants et à l'instar des autres Etats, notre pays devra se doter d'un Comité National pour le Passage de l'Audiovisuel Analogique au Numérique pour obtenir une meilleure coordination et pour tenir les échéances des dates butoirs des 17 Juin 2015 et 17 Juin 2020. Le Comité est censé organiser et planifier le processus de transition selon le rythme approprié et qui prend en considération l'état des lieux actuels, les enjeux, les contraintes, les intérêts du public, des opérateurs et de l'industrie nationale de la production audiovisuelle.

Les missions de ce Comité sont:

· Assurer la numérisation de la radiodiffusion terrestre ainsi que l'extinction des signaux analogiques ;

· Elaborer le cadre juridique du passage à la TNT afin que soient garantis les droits de tous les acteurs et le principe de la continuité du service public ;

· Adapter le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'Audiovisuel au contexte de la Convergence et de la TNT ;

· Elaborer un chronogramme du passage à la TNT ;

· Identifier les actions à mener pour accompagner les populations dans ce passage au numérique sur le plan technique et financier ;

· Elabore une stratégie pour l'utilisation du dividende numérique.

· Assurer une large campagne de communication, d'information et de sensibilisation des populations sur la transition vers le numérique

Ce comité qui est présidé à l'instar des autres Pays de la Région (Algérie, Sénégal, Tchad etc…) par le Ministre chargé de la Communication, comprendra les représentants des institutions et Ministères suivants : la Présidence, le Premier Ministère, le Sénat, l'Assemblée Nationale, la Défense, la Justice, l'Intérieur, les Finances, le Commerce et l' Industrie, la Culture, le Ministère Délégué au Nouvelles Technologies, le Ministère chargé de l'Environnement, la HAPA, l'ARE, la TDM, la TVM, la RM, un représentant des Télévisions privées, un représentant des Radios privées, , le DG de Mattel, le DG de Mauritel, le DG de Chinguitel, un représentant des associations des consommateurs, le représentant des journalistes mauritaniens ;deux personnes ressources qualifiées choisies en raison de leur compétences dans le domaine d'activité du Comité.

Annexe

Situation de la TNT dans le Monde :

La plus part des pays d'Europe ont terminé leur transition à la TNT, en France par exemple l'extinction de l'analogique a eu lieu depuis le 30 Novembre 2011.

La situation en Afrique est résumée dans le tableau suivant :

Situation/zone
Service lancé
Phase pilote
Processus commencé
Processus en débat/statut non connue
Afrique du Nord
Algérie, Tunisie, Maroc (plus de 75% de la population)

Mauritanie, Egypte
Libye
Autres Pays d’Afrique
Nigeria, Gabon,
Kenya, Ile Maurice, Rwanda, Ouganda, Tanzanie
Guinée, Burundi, RDC, Centrafrique, Angola, Afrique du Sud
Benin, Ghana, Mali, Sénégal, Niger, Cameroun, Congo, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie,
Le reste des pays

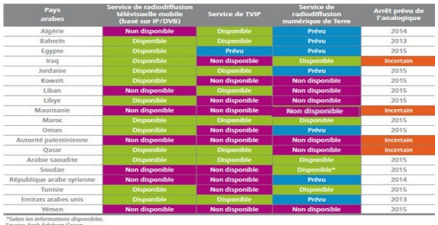

Pays arabes	Service de radiodiffusion télévisuelle mobile (basé sur IP/DVB)	Service de TVIP	Service de radiodiffusion numérique de Terre	Arrêt prévu de l'analogique
Algérie	Non disponible	Disponible	Prévu	2014
Bahreïn	Disponible	Disponible	Prévu	2013
Egypte	Disponible	Prévu	Prévu	2015
Iraq	Disponible	Non disponible	Disponible	Incertain
Jordanie	Disponible	Disponible	Prévu	2015
Koweït	Disponible	Non disponible	Non disponible	2015
Liban	Non disponible	Disponible	Non disponible	2015
Libye	Disponible	Non disponible	Non disponible	2015
Mauritanie	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Incertain
Maroc	Disponible	Disponible	Disponible	2015
Oman	Disponible	Non disponible	Prévu	2015
Autorité palestinienne	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Incertain
Qatar	Disponible	Disponible	Non disponible	Incertain
Arabie saoudite	Disponible	Disponible	Disponible	2015
Soudan	Non disponible	Non disponible	Disponible*	2015
République arabe syrienne	Non disponible	Non disponible	Prévu	2014
Tunisie	Disponible	Non disponible	Disponible	2015
Emirats arabes unis	Disponible	Disponible	Prévu	2013
Yémen	Non disponible	Non disponible	Non disponible	2015

*Selon les informations disponibles.
Source: Arab Spectrum Group

[Présentation du Directeur Général de la TDM](#) [PDF](#) [PowerPoint](#) [Présentation du Chargé de l'audiovisuel](#) [PDF](#) [Po](#)